

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVII^e REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 10 février 2012

Accord N^o. 6/12

**COMPOSITION DES BUREAUX EXECUTIFS DES COMITES SPECIAUX ET
DU BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL DES REPRESENTANTS NATIONAUX
DU FONDS SPECIAL**

Le Conseil des ministres,

Vu :

L'Article VIII, paragraphe 3, de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'Accord No. 7/95 ;

L'Accord No. 14/00 ;

L'Accord No. 7/02 ;

L'Accord No. 5/06 ;

CONVIENT :

1. Que les Etats Membres et Membres associés suivants composeront les Bureaux Exécutifs des Comités Spéciaux et du Bureau Exécutif du Conseil des Représentants Nationaux du Fonds Spécial;

Comité Spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophe :

Président : République Dominicaine
Vice-président : Guadeloupe
Vice-président : Surinam
Rapporteur : Colombie

Comité Spécial pour le Transport :

Président : Cuba
Vice-président : Jamaïque
Vice-président : Venezuela
Rapporteur : Costa Rica

Comité Spécial pour le Tourisme Durable :

Président : Nicaragua
Vice-président : Martinique
Vice-président : Venezuela
Rapporteur : Surinam

Comité Spécial pour le Développement du Commerce et les Relations Économiques Extérieures :

Président : Haïti
Vice-président : Guadeloupe
Vice-président : Guatemala
Rapporteur : République Dominicaine

Comité Spécial pour le Budget et l'administration :

Président : Panama
Vice-président : Trinité et Tobago
Vice-président : Nicaragua
Rapporteur : Mexique

Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial :

Président : Haïti
Vice-président : Martinique
Vice-président : Cuba
Rapporteur : El Salvador